

March 5, 2009

Le 5 mars 2009

Coram: LeBel, Deschamps and Cromwell JJ.

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Cromwell

BETWEEN:

ENTRE :

Paul Gagné

Paul Gagné

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Autorité des Marchés financiers

Autorité des Marchés financiers

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-018077-073, dated August 25, 2008, is dismissed with costs.

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-018077-073, daté du 25 août 2008, est rejetée avec dépens.

J.S.C.C.
J.C.S.C.